



Mosaïque Urbaine



Commune de

LA CHAPELLE-EN-SERVAL

D E P A R T E M E N T D E L ' O I S E

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal
du 04/07/2018
arrêtant le projet de PLU

Le Maire,
Daniel DRAY



2

PADD

Projet d'
Aménagement et de
Développement
Durables

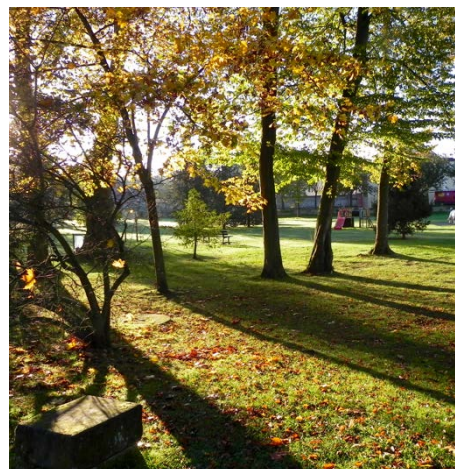


Table des matières

Philosophie du projet	7
Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui.....	8
Les grandes orientations pour 2030.....	8
La Chapelle-en-Serval au sein du territoire intercommunal.....	9
Orientations détaillées	11
1. Consolider le dynamisme du territoire et la connexion avec le bassin de vie.....	12
2. Donner un nouveau souffle au village.....	14
3. Valoriser le cadre urbain, naturel et environnemental.....	18
Synthèse cartographique des orientations du PADD	21

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les intentions d'aménagement communales sous la forme d'objectifs en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au territoire.

Ces enjeux expriment la nécessité de mettre en œuvre un projet de développement du territoire qui soit cohérent, responsable, viable et solidaire. Les principes du développement durable dirigent cette démarche et orientent les choix vers un urbanisme de proximité et une dimension environnementale forte.

C'est l'article L.151-5 (ex Art. L123-1) du code de l'urbanisme qui définit le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.). C'est un document qui doit être simple et accessible à tous les citoyens.

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

Il s'agit d'une vision de l'avenir du village, sur un horizon à 10 ans.

Le territoire est appelé à évoluer et le PADD reste l'outil par lequel la commune guide cette évolution.

Il est le projet politique du document d'urbanisme.





Philosophie du projet

Les dynamiques d'évolution du territoire jusqu'à aujourd'hui

Aux portes de l'Île-de-France, la Chapelle-en-Serval est une commune à deux visages typique du Sud de l'Oise : celui d'un village-dortoir pavillonnaire tourné vers la grande région Parisienne avec sa population rurale vivant au rythme de ses déplacements quotidiens et celui de la campagne, des grands espaces forestiers des anciens domaines royaux, synonymes de qualité de vie et porteurs d'une identité villageoise.

Elle a connu un développement urbain singulier, marqué par la périurbanisation qui a fait passer la commune de 810 habitants en 1975 à près de 3 000 aujourd'hui. L'Est de la commune ayant très tôt été sanctuarisé par la présence d'une grande propriété, la vague pavillonnaire s'est installée à l'Ouest de la rue de Paris et s'est étirée vers le Sud-ouest, affaiblissant la centralité constituée jusque là par le noyau ancien, de la place Dauphine et de la rue de Paris. Les différentes opérations urbaines de pavillons se succèdent et s'accroissent sans jamais rechercher une urbanité, une centralité ou une convivialité. La Chapelle-en-Serval perd peu à peu son ambiance de « village » au profit de ce que certains qualifient de « banlieue ».

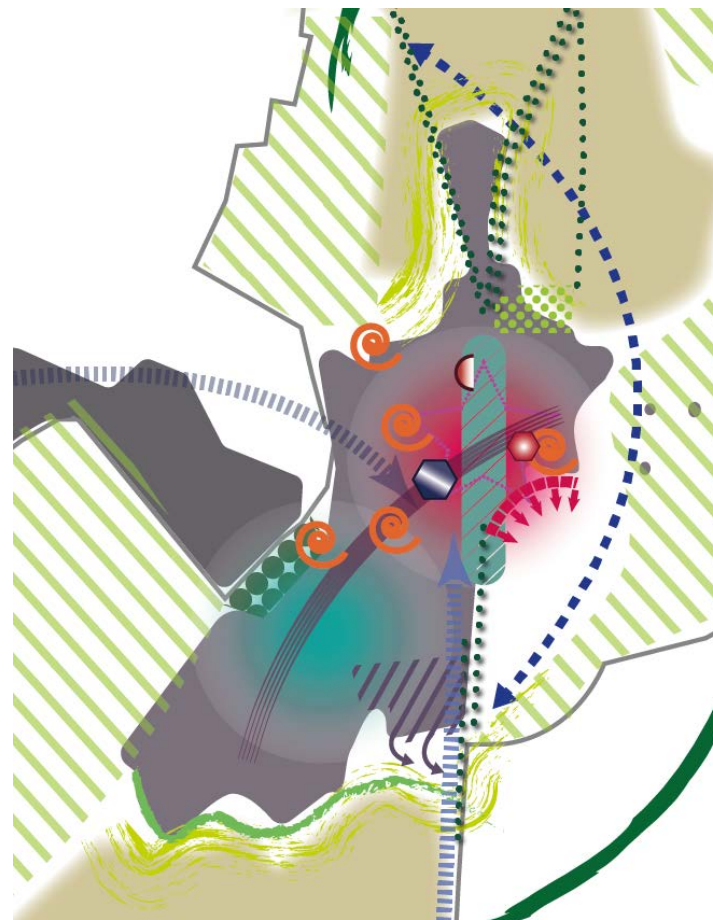
Ce développement, la commune le doit notamment à son positionnement géographique, à sa proximité avec le pôle économique de Roissy, à la présence de voies structurantes telles que l'A1 et la RD1017 et de plusieurs gares RER. Cette attractivité lui a aussi permis de développer une économie locale diversifiée, garante d'un certain dynamisme. Si l'activité agricole traditionnelle du village a beaucoup souffert et souffre toujours de l'artificialisation du territoire, la commune a su attirer d'autres secteurs économiques comme le commerce et les services, l'artisanat mais aussi l'industrie.

Les grandes orientations pour 2030

Aujourd'hui, la commune cherche à assumer et à tirer le meilleur de ses deux profils en faisant de sa proximité avec la région parisienne une source d'attractivité et de dynamisme, tant économique que démographique et en sauvegardant et en cultivant son identité de village.

Le projet communal vise alors à renforcer ce rôle de commune charnière et à poursuivre le développement des liens avec les territoires voisins, qu'ils soient d'Île-de-France ou des Hauts-de-France, afin de faciliter et de consolider les échanges et l'enrichissement mutuel. Cet objectif passe par le développement des réseaux - viaires, de circulations douces ou numériques, mais aussi par le maintien de la dynamique économique et de l'offre en équipements.

Extrait de la carte de synthèse des orientations du PADD - Zoom sur le bourg
(Légende en fin de document)



Pour retrouver son « esprit village », le projet met l'accent sur les espaces publics, la création de nouveaux espaces de rencontres et de convivialité, un cadre de vie plus apaisé où les circulations douces trouvent leur place face au tout-automobile des dernières années. La mairie porte notamment une attention particulière à la réalisation de la voie de contournement du village, afin que la rue de Paris ne soit plus une barrière dans le fonctionnement communale et qu'elle retrouve une attractivité et sa place de lien entre l'Est et l'Ouest, en particulier pour les piétons. Pour la municipalité, ce projet doit être aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux habitants, notamment des familles avec enfants qui permettraient la pérennité des écoles et pour cela, elle souhaite proposer de nouvelles formes urbaines, répondant mieux aux attentes de nouvelles générations et plus soucieuses d'un développement durable.

Enfin, il s'agit également de préserver la qualité du cadre de vie et des paysages communaux qui participent pleinement à l'attractivité de la commune. Le projet s'engage également dans une démarche écologique par la recherche d'un développement économe en énergie, en foncier et la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes présents sur le territoire.

La Chapelle-en-Serval au sein du territoire intercommunal

En l'absence de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les polarités et les fonctions des différentes communes du territoire de l'Aire Cantilienne ne sont pas clairement identifiées. Néanmoins, au regard de sa taille, de son offre économique et de ses équipements, la Chapelle-en-Serval pourrait être considérée comme un pôle-relais. Ainsi, la commune va participer au renforcement de l'offre résidentielle et au maintien de son niveau d'équipements. Elle sera également porteuse d'un projet économique renforcé. L'ensemble de ses fonctions doit garantir une proximité des services et des équipements avec les entreprises et les habitants du territoire.



Orientations détaillées

1. CONSOLIDER LE DYNAMISME DU TERRITOIRE ET LA CONNEXION AVEC LE BASSIN DE VIE

Le territoire de la Chapelle-en-Serval a cette particularité d'être à la fois la porte d'entrée de l'Oise tout en étant tourné vers l'Île-de-France. C'est un territoire charnière qui doit tisser des liens à la fois à l'échelle locale mais aussi à l'échelle du Grand Territoire Parisien vers lequel près de 90% de ses actifs se dirigent chaque jours. Mais forte de sa propre économie qui offre environ 800 emplois (chiffre 2015), la commune entend également affirmer son statut de pôle local.

En 2015, la commune offrait environ 800 emplois, principalement dans les secteurs du commerce et des services. C'est une économie relativement diversifiée et dynamique que les élus souhaitent pérenniser. Elle comprend plusieurs axes de travail :

- L'économie agricole, bien qu'étant fragilisée par le développement de l'urbanisation et des nombreuses infrastructures de transport, compte encore parmi les activités présentes sur la commune. L'agriculture traditionnelle est complétée par une activité équestre soutenue par la proximité de Chantilly. Il s'agit donc pour la commune de trouver un équilibre entre ses besoins de développement et le maintien et le développement de ces activités.
- La Chapelle-en-Serval compte deux zones d'activités :
 - La première, en entrée Sud de la commune, mêle activités industrielles, artisanales et commerciales. Son manque de traitement qualitatif altère aujourd'hui son image et son attractivité et un travail de requalification devra permettre de redynamiser cette zone. Afin de permettre l'accueil de nouvelles activités, notamment des entreprises locales installées dans le tissu résidentiel qui peinent désormais à se développer, la zone d'activités Sud connaîtra une extension mesurée.
 - La seconde zone dite « du Coq Chantant », se situe en limite Sud de la commune et sur ses voisines de Fosses et de Survilliers. Essentiellement à vocation de commerce, la Chapelle-en-Serval accueille pour sa part le centre commercial qui ambitionne de s'agrandir. Participant pleinement au dynamisme économique communal, la commune souhaite favoriser ce projet et prévoit l'extension de cette zone d'activités à moyen ou long terme.
- Bien qu'elle compte un centre commercial, la commune n'en oublie pas pour autant le commerce de proximité en cœur de village qu'elle souhaite conserver et développer. En effet, le centre commercial est éloigné et peu accessible aux personnes non motorisées. De plus, le commerce de proximité est un important vecteur de lien social et de vie en cœur de village qu'il est important pour la municipalité de maintenir.

Soutenir l'économie locale



1. CONSOLIDER LE DYNAMISME DU TERRITOIRE ET LA CONNEXION AVEC LE BASSIN DE VIE

Faciliter les liens et les échanges avec les territoires voisins



C'est notamment le cas des liens avec la commune voisine de Fosses qui ne se situe qu'à quelques kilomètres au Sud et sur laquelle est implantée une partie du centre commercial ainsi qu'une gare RER (ligne D). Cette dernière devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir avec la création de la ligne Roissy-Picardie et du barreau de Gonesse. Si la voiture est le moyen de transport privilégié aujourd'hui pour s'y rendre, c'est parce que le territoire ne propose pas d'alternatives à ce mode de déplacement. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, la commune souhaite participer activement avec la Communauté de communes à la réalisation d'une piste cyclable entre le cœur de village de la Chapelle, le centre commercial et la gare. Elle entend également travailler avec le département pour que le réseau de transport en commun (bus) soit étendu et desserve Fosses et qu'il ne s'arrête plus, comme aujourd'hui, seulement au centre de la Chapelle.

Les villages de la Chapelle-en-Serval et de sa voisine Orry-la-Ville forment presque une continuité. S'il n'est pas souhaité que ces deux entités ne forment qu'une, il est néanmoins important que ces deux territoires maintiennent ou tissent de nouveaux liens. Les élus ambitionnent de travailler de manière conjointe afin que le réseau viaire tout comme celui de circulations douces permettent aux habitants de circuler facilement entre les deux villages.

Améliorer le réseau de communication numérique



Le département de l'Oise développe le plus grand réseau FTTH (Fiber To The Home / Fibre optique jusqu'au foyer) national afin que sa population puisse rapidement accéder au Très Haut Débit (THD). Ce projet, qui prévoit le déploiement de 10 000 kilomètres de fibre optique, permet déjà aux habitants et aux entreprises de la Chapelle-en-Serval de se raccorder.

La commune s'engage pleinement au côté du département afin d'assurer les conditions de développement et d'accès de cette nouvelle technologie.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

La Chapelle-en-Serval a connu un développement singulier, tant du point de vue démographique, que du point de vue urbain. Il en résulte un village de près de 3 000 habitants vivant au même endroit mais pas ensemble. En effet, le manque de centralité, d'espaces publics structurants et la présence de barrières urbaines fortes comme la rue de Paris, ont conduit à un village constitué de petites entités qui vivent les unes à côté des autres sans parfois se rencontrer. A travers ce nouveau document, la municipalité souhaite faire évoluer ce constat et faire bouger les esprits qui voient de plus en plus la commune comme une banlieue et non plus un village.

Répondre à la diversité des parcours résidentiels



Sur les dernières années, la Chapelle-en-Serval a vu sa croissance démographique repartir à la hausse.

Quelques opérations de construction sont encore en cours, pourtant, la commune peine toujours à remplir ses écoles et certaines classes sont toujours en sursis. L'école est, dans un village, un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de lien social qui font et rythment la vie de celui-ci. Et parce que la commune a toujours eu un profil familial qu'elle souhaite garder, elle va encourager la réalisation de nouveaux logements à destination des familles. Néanmoins, elle vise une nouvelle offre diversifiée qui saura répondre à la multiplicité des parcours résidentiels afin que chacun puisse trouver sa place et évoluer à la Chapelle-en-Serval.

C'est notamment par le développement de son offre de logements aidés que la commune entend diversifier son parc. La plupart des logements de ce type ayant été vendus et le turn-over y étant très faible, elle peine aujourd'hui à répondre à la demande pour ce type de résidences. Les opérations futures devront prendre en compte cette problématique et assurer des projets diversifiés intégrant une part de logements aidés.

Sur ces bases, l'évolution démographique communale à horizon 2030 s'appuie sur un objectif de création de 240 à 290 nouveaux logements.

Dans une logique de **modération de la consommation foncière et de lutte contre l'étalement urbain**, le projet urbain et foncier qui découle de ces objectifs et de ceux en matière d'économie s'appuient sur plusieurs engagements :

- Accueillir au moins **un tiers des futurs logements dans le tissu urbain existant**, par l'occupation des dents creuses,
- Assurer des densités minimales nettes de **30 log/ha dans les extensions**,
- Diminuer, par cette réorganisation, d'au **moins 50% les zones à urbaniser** prévues au document d'urbanisme précédemment en vigueur, qu'elles soient à vocation résidentielle ou économique.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

**Retisser
des liens
entre
les quartiers**



La commune fonctionne aujourd'hui avec deux pôles, l'un est constitué par le village ancien (place Dauphine, centre médical, mairie, église), l'autre se situe autour de la Riolette et des Dimerons, avec les écoles et les équipements sportifs. Ces deux polarités fonctionnent de manière indépendante et révèlent l'absence de liens entre le nouveau village et l'ancien.

Pourtant, un espace peut réaliser cette jonction, c'est la place de la Glorie. Aujourd'hui manquant de mise en valeur et d'un véritable rôle dans le fonctionnement du village, elle est le point de rencontre entre les deux parties du village. La municipalité souhaite donc lui donner de nouvelles attributions afin de révéler son rôle d'interface et de créer de nouveaux liens.

Afin de maintenir une attractivité pour chacun des espaces, elle veillera à assurer une répartition équilibrée des fonctions urbaines et mènera des efforts pour mettre en réseau et assurer l'accessibilité des différents équipements et pôles communaux, notamment par des circulations douces.

Enfin, dans les projets futurs, la commune portera une attention particulière à la réussite des coutures urbaines avec l'existant. Que ce soit par la typologie des logements qui devront être en cohérence avec le tissu urbain communal, par la poursuite de cheminements doux, ou par l'accroche du réseau viaire, les projets urbains futurs devront constituer un prolongement de l'existant et non de nouvelles entités isolées.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE



Le diagnostic a mis en évidence le manque de convivialité et de traitement qualitatif des espaces publics communaux n'encourageant pas leur fréquentation. Par conséquent, ils ne jouent parfois plus leurs rôles de lieux de vie, d'échanges et de sociabilité.

C'est le cas par exemple de la place Dauphine, cœur du village ancien, qui a perdu son statut de place au profit de celui de parking. Avec l'arrivée de la maison médicale, elle retrouve un regain d'intérêt et de fréquentation sur lequel il faut s'appuyer. Les élus ambitionnent donc de lui redonner vie par un projet d'implantation de nouveaux logements et rez-de-chaussée commerciaux. Il s'agira également de réorganiser le stationnement et d'ouvrir de nouveau l'espace sur des espaces publics attractifs et conviviaux (placette, parvis,...).

Le constat est similaire pour le Bois St Jean, dont la fréquentation est en baisse à la fois par manque d'aménagements mais aussi parce qu'il est cerné de pavillons avec jardins dont les habitants fréquentent peu les espaces verts collectifs. Pour lui offrir une nouvelle énergie, il est envisagé de réaliser un petit collectif à proximité et de réfléchir à l'implantation de nouveaux équipements de plein air.

C'est aussi ce que la municipalité souhaite pour le parc de la mairie qui a trouvé sa place comme espace de loisirs et qu'elle souhaite prolonger dans cette fonction.

Le site de la Roseraie, aujourd'hui sous-utilisé, doit trouver une nouvelle place dans le fonctionnement communal. A l'étroit et confiné derrière ses murs, il apparaît dans un premier temps nécessaire de l'ouvrir sur la rue de Paris pour lui donner plus de visibilité et offrir un nouvel espace de convivialité. Sa position entre la mairie et la Glorie lui permettra de s'intégrer facilement dans le réseau des centralités. Lieu associatif, culturel ou encore artistique, les possibilités sont vastes pour cet espace qui deviendra un nouvel espace de rencontres.

Dans cette logique, la municipalité encourage et soutient toutes les initiatives et projets vecteurs de liens sociaux.

2. DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU VILLAGE

Redonner une place aux piétons et aux vélos



Redonner une place aux piétons et aux vélos, c'est donner moins de place à la voiture et s'engager en faveur des circulations douces qui contribuent aux mobilités durables. La commune intègre à son projet une exigence renforcée en matière de desserte piétonne et cyclable et favorise la création de cheminements réservés et sécurisés vers les centres d'intérêt du village (commerces, équipements, transport en commun,...). Elle souhaite ainsi constituer une réponse adaptée aux objectifs de réduction des consommations énergétiques, de diminution des besoins en stationnement et d'amélioration de la convivialité des espaces publics.

Par ailleurs, elle entend mener une véritable politique de stationnement afin de rendre les trottoirs aux piétons. Car, de plus en plus surchargés par un nombre croissant de voitures par ménages, les trottoirs et places des villages tendent à ne devenir que des parkings ne permettant même plus aux piétons de se déplacer. Un constat particulièrement vrai et renforcé le week-end avec les visiteurs. Afin de rendre ces espaces aux piétons mais aussi d'améliorer l'image du village, la commune affiche un double objectif de renforcement des règles en matière de stationnement des véhicules personnels sur la parcelle privée et de gestion du stationnement de courte durée (véhicules visiteurs, stationnement ponctuel).

La Chapelle-en-Serval inscrit donc à son projet une volonté affirmée de développement des modes de déplacement non polluants afin de favoriser ces modes de déplacements plutôt que l'utilisation systématique de l'automobile dans la vie quotidienne.

La rue de Paris supporte un trafic de transit important dû notamment à la proximité d'un échangeur sur l'A1, qui occasionne des embouteillages très importants aux heures de pointe. Au-delà de l'engorgement que cela provoque, la rue de Paris est devenue une véritable barrière dans l'espace urbain. Il est plus que difficile d'y stationner et de fréquenter les commerces encore présents, beaucoup de locaux sont abandonnés, il est compliqué d'y circuler à pieds ou en vélo et l'espace public dégradé n'incite, de toute façon, pas à la promenade.

La municipalité souhaite engager le réaménagement de cette voie afin qu'elle participe pleinement à la vie du village et qu'elle ne constitue plus une limite notamment aux déplacements doux transversaux. Ce réaménagement doit passer par l'enfouissement des réseaux, des espaces de stationnement redéfinis, de véritables zones de circulations piétonnes et cycles et un embellissement de l'espace public. Il est souhaité que ce travail de fond donne un nouvel élan à la rue et notamment aux commerces.

Pour compléter cet objectif d'apaisement de la circulation en centre bourg et en collaboration avec le Département, la commune soutient vigoureusement la réalisation de la voie de contournement qui devrait passer à l'Est du bourg. Elle permettra de soulager la rue de Paris et de contribuer à sa réappropriation.

Apaiser la circulation en centre bourg



3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

La Chapelle-en-Serval bénéficie d'un cadre de vie agréable marqué par de larges espaces boisés qui entourent et encadrent le site urbain. Mais le développement de l'urbanisation et des caractères urbains fragilisent néanmoins constamment l'équilibre entre espaces urbains/espaces de nature et le projet communal est l'occasion de mettre en avant les points de vigilance et d'amélioration.

La Chapelle-en-Serval ne compte pas un patrimoine bâti extrêmement fourni notamment parce que la plupart des constructions sont issues de la périurbanisation et sont des pavillons au style banal. C'est pourquoi, il est important pour la commune de préserver et de mettre en valeur les quelques constructions qui participent à son identité. Il s'agira par exemple, de compléter le réaménagement de la rue de Paris par un dispositif d'incitation à la rénovation des façades car la rue compte plusieurs constructions traditionnelles de qualité.

Afin de rompre avec le style architectural et urbain qui a caractérisé les extensions des 30 dernières années, la municipalité souhaite promouvoir une démarche d'éco-quartier et que les projets urbains futurs portent une attention particulière au développement durable en s'engageant dans des actions en faveur des mobilités durables, de la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques, de la gestion des eaux pluviales à l'échelle des sites dans des projets « zéro tuyau »,... Ainsi, le recours aux nouvelles sources d'énergie sera encouragé - solaire, photovoltaïque, géothermie... comme les démarches de Haute Qualité Environnementale et de constructions BBC. Les modes de constructions et les architectures contemporaines, utilisant notamment des matériaux biosourcés, pourront aussi trouver leur place. Les formes urbaines plus denses et limitant les déperditions énergétiques ou qui recherchent les orientations optimisant l'ensoleillement sont également attendues pour les opérations futures.

D'une manière générale, les projets urbains futurs devront proposer de nouvelles formes d'habitat, plus denses, plus urbaines mais offrant aussi plus de convivialité et permettant de valoriser des espaces de respirations entre le bâti et des espaces publics de qualité (maisons de ville, superposées, accolées, ensembles de petits collectifs, logements intermédiaires...) Les projets doivent répondre aux nouveaux modes de vie et être plus économe en espace et en énergie.

La zone d'activités Sud doit aussi faire l'objet d'une requalification afin de retrouver des espaces internes qualitatifs et attractifs. Son extension va entraîner la définition d'une nouvelle frange urbaine, l'actuelle étant particulièrement dégradée et offrant une première vision négative du village. Ainsi, le projet d'extension sera l'occasion de retravailler l'entrée de village et de proposer un traitement qualitatif de la frange Sud.

Faire avec le passé
mais se tourner vers
l'avenir



3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

Fondre
le village
dans son
environnement naturel



Porte d'entrée du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, la qualité du traitement des franges urbaines est un point important pour la commune, notamment au Sud, où le paysage est très ouvert. L'image du village résulte en partie du traitement et de la qualité de ces franges et c'est pourquoi, elle veillera à ce que les constructions actuelles et futures portent une attention particulière à leur intégration dans le paysage.

Au Nord, le paysage est plus fermé, notamment parce que les voies d'accès au village sont plantées de platanes leur conférant à la fois un caractère magistral et bucolique mais aussi permettant de structurer les entrées de village. La municipalité souhaite recréer ce type d'aménagement, notamment au Sud où l'entrée de ville manque de qualité et de structuration.

Au sein du tissu urbain et de ses abords, la commune fait face à une pollution visuelle importante qui dégrade le paysage et est parfois source de dangerosité. Ce projet communal est l'occasion pour la municipalité d'afficher son engagement envers la lutte contre cette pollution visuelle et toutes formes de dégradation de ses paysages, urbains ou naturels.

Son paysage urbain, la commune souhaite particulièrement qu'il garde le caractère végétalisé qu'il possède actuellement, notamment à l'Ouest de la rue de Paris. En effet, il est important aussi pour la municipalité de valoriser la trame verte dite « urbaine », vectrice du sentiment de qualité de vie pour la plupart des habitants et participant au maintien d'une biodiversité ordinaire. Sa trame verte urbaine d'aujourd'hui est relativement diversifiée entre espaces privés (jardins, potagers, vergers,...) et espaces publics végétalisés et elle veillera à ce que les projets urbains futurs offrent une large place aux espaces verts et paysagers, qu'ils soient publics ou privés.

Ce caractère paysager doit trouver son prolongement en dehors des espaces urbains, dans les espaces boisés qui encadrent le village, encore trop souvent méconnus. La municipalité va donc rechercher l'amélioration de la signalétique afin d'assurer la connaissance des itinéraires et développer les chemins de promenade.

3. VALORISER LE CADRE URBAIN, NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL

S'inscrire dans une dynamique écologique



L'engagement écologique de la commune passe d'abord par la sauvegarde des espaces sensibles et des écosystèmes. Les espaces boisés qui enserrant le territoire communal sur trois de ses côtés font l'objet de plusieurs recensements à l'échelle européenne (Natura 2000) ou nationale (ZNIEFF) et concentrent les enjeux de biodiversité de la commune. Ils contribuent à la fois à la qualité du cadre de vie des habitants mais aussi au fonctionnement écologique du territoire à une large échelle. Plusieurs corridors écologiques y sont notamment repérés. Fondamentaux et précieux, ces espaces doivent être préservés afin d'assurer la pérennité de leurs fonctionnalités.

Mais cet engagement écologique communal passe aussi par la lutte contre le réchauffement climatique et pour cela elle souhaite, à son échelle, appréhender la question énergétique et s'engager dans la limitation de l'usage des combustibles fossiles (gaz naturel, pétrole) pour prendre en compte la baisse des réserves et l'impact climatique. Elle vise alors l'incitation à la réduction de la consommation énergétique consacrée aux usages domestiques (confort thermique, développement des énergies renouvelables, implantations prenant en compte l'ensoleillement), l'encouragement au déplacement non polluants (circulations douces, installation de dispositifs de recharge pour les véhicules électriques), à une agriculture périurbaine favorisant les circuits courts,...



Synthèse cartographique des orientations du PADD

